

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, après le mot :

« radioélectriques »

insérer les mots :

« soumises à accord ou avis de l'Agence nationale des fréquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.